

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015

2015 PP 27 Budget spécial supplémentaire de la Préfecture de police pour 2015.

Mme Colombe BROSSEL et M. Julien BARGETON, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2015 adopté au cours de la séance des 15, 16 et 17 décembre 2014 ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 juin 2015, par lequel M. le Préfet de police lui soumet le projet de budget spécial supplémentaire de la Préfecture de police pour l'exercice 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3^{ème} Commission, et M. Julien BARGETON, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget spécial supplémentaire de la Préfecture de police pour 2015 est arrêté en dépenses et en recettes à 774.712.952,97 euros ventilés comme suit :

Fonctionnement		
Chapitres	Dépenses (euros)	Recettes (euros)
Chapitre 920	188.963.542,57	73.810.025,00
Chapitre 921	449.102.787,94	324.921.462,66
Chapitre 932		285.190.000,00
Chapitre 934	21.457.724,00	
Chapitre 938	27.647.843,72	
Chapitre 939		
Ligne 002		3.250.410,57
TOTAL	687.171.898,23	687.171.898,23

Investissement			
Chapitres	Autorisations de programmes cumulées (euros)	Dépenses (euros)	Recettes (euros)
Chapitre 900	148.018.411,63	31.484.444,52	4.055.596,00
Chapitre 901	353.093.563,89	50.010.875,22	26.574.483,24
Chapitre 910	7.816.721,86	3.500.000,00	3.500.000,00
Chapitre 912			10.983.851,00
Chapitre 914			21.457.724,00
Chapitre 917	7.708.343,57	2.500.000,00	2.500.000,00
Chapitre 918	45.735,00	45.735,00	
Chapitre 919			
Ligne 001			18.469.400,50
TOTAL	516.682.775,95	87.541.054,74	87.541.054,74

Article 2 : Le montant total des subventions à verser par le budget spécial de la Préfecture de police (section de fonctionnement) est augmenté de 207.150 euros par rapport au budget primitif de 2015 et s'établit à 784.470 euros.

La répartition des subventions entre les différents organismes est la suivante :

- Hôpital des gardiens de la paix	69.670 euros
- Association sportive de la police de Paris (ASPP)	2.500 euros
- Association des amis du musée de la Préfecture de police	2.500 euros
- Fondation Louis Lépine	
Colonies de vacances	127.000 euros
Centres aérés	42.000 euros
Arbre de Noël	115.400 euros
Logements	8.700 euros
Chèques vacances	49.200 euros
Subvention d'équilibre	207.500 euros
- Croix Rouge Française	54.500 euros
- Fédération nationale de protection civile	54.500 euros
- Fédération des secouristes français "Croix-blanche"	5.000 euros
- Œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte	20.000 euros
- Centre français de secourisme et de protection civile	10.000 euros
- Association nationale des premiers secours	2.000 euros
- Fédération française de sauvetage et de secourisme	13.000 euros
- Société nationale de sauvetage en mer	1.000 euros

	784.470 euros

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO